



LA DISTINCTION PASCAL-PARENT • 2021

Recteur de l'UQAR

1977-1982

Remise par la Fondation de l'UQAR, la distinction Pascal-Parent souligne le leadership ou une réalisation marquante d'une équipe ou d'un membre du corps professoral de l'UQAR, ainsi que sa contribution exceptionnelle à l'enseignement universitaire.

Cette distinction annuelle est remise en alternance au secteur des sciences naturelles, appliquées et de la santé, et au secteur des sciences humaines et sociales.

La distinction est accompagnée d'une subvention de recherche d'une valeur de 2 500 \$ remise grâce à la création du Fonds capitalisé Pascal-Parent.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

En cette année 2021, la distinction Pascal-Parent sera attribuée au **secteur des sciences naturelles, appliquées et de santé** selon les critères suivants :

- La qualité de la formation offerte aux étudiant(e)s;
- Le sens de l'innovation pédagogique;
- La contribution à l'amélioration de l'enseignement universitaire;
- La contribution à la valorisation de l'enseignement universitaire.

Chacun de ces quatre critères se voit attribuer une pondération égale de 25 points.

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection sera composé de :

- Un.e membre socio-économique du CA de la Fondation de l'UQAR qui présidera le comité;
- Une personne de la communauté étudiante nommée par les associations générales étudiantes de l'UQAR;
- Une personne du corps professoral nommée par le Syndicat des professeur(e)s de l'UQAR;
- Une personne chargée de cours nommée par le Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQAR;
- Une personne cadre nommée par le recteur;
- Une personne du secteur académique externe à l'UQAR.

*Aucun candidat ni aucune candidate à la distinction Pascal-Parent ne pourra faire partie du comité de sélection.

**La direction de la Fondation de l'UQAR agit à titre de secrétaire du comité.

APPEL DE CANDIDATURES

- L'appel de candidatures est effectué par la Fondation de l'UQAR sous forme d'affichage sur les babillards, ainsi que par une communication adressée au Décanat des études et au Décanat de la recherche.
- Une personne peut soumettre elle-même sa candidature ou la candidature peut être soumise par des collègues.
- Le dossier de mise en candidature doit inclure :
 - Une lettre de présentation, laquelle met en évidence les éléments des critères retenus (trois pages maximum);
 - Trois lettres d'appui, dont une provenant d'un(e) collègue et deux provenant d'étudiant(e)s actuel(le)s ou non (une page par lettre maximum);
 - Deux exemples de matériel pédagogique ou deux publications faisant état des développements pédagogiques du (de la) candidat(e);
 - Le curriculum vitæ du (de la) candidat(e) (cinq pages maximum);
 - La liste des publications et des réalisations;
 - Une synthèse des évaluations des étudiant(e)s portant sur les trois dernières années.

Notez que les dossiers de candidatures déposés lors de concours précédents, et pour le secteur donné, pourront être considérés dans le présent concours si une mise à jour est dûment effectuée.

CHEMINEMENT DES DOSSIERS

Le dossier complet de mise en candidature doit être reçu au bureau de la Fondation de l'UQAR, local D-203, ou par courriel (aucun dossier papier ne sera accepté) à fondation@ugar.ca au plus tard le :

Dimanche 7 novembre 2021, 16 h

SÉLECTION DU LAURÉAT OU DE LA LAURÉATE

- À l'étude des dossiers complets, et selon les critères d'attribution, les membres du comité de sélection recommandent un(e) lauréat(e) au CA de la Fondation.
- La distinction Pascal-Parent sera remise lors de la fête de reconnaissance des employé(e)s de l'UQAR, en décembre 2021.

Les récipiendaires précédents : Équipe professorale en enseignement professionnel (Marie Alexandre, Lucie Dionne, Nathalie Gagnon et Chantal Roussel) (2020), Abderrazak El Ouafi (2019), Camille Deslauriers (2018), Luc Sirois (2017), Équipe professorale Manon Savard et Nicolas Beaudry (2014), Équipe professorale en sciences infirmières (Nicole Ouellet, Hélène Sylvain et Guy Bélanger) (2013), Jean-Marc Pilon (2012), Jacinthe Tardif (2010), Marie Lacombe (2009), Marc Roy (2008), Bernard Héту (2007).